



Projet d'avis n° 2023/07
relatif à l'accréditation de
l'École d'ingénieurs Paoli Tech à délivrer un titre d'ingénieur
diplômé

Établissement / École

Nom :	École d'ingénieurs Paoli Tech
Sigle :	Paoli Tech
Nom de marque :	Paoli Tech
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Corse
Site de l'école :	Corte

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° n° 2018/03-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation, à compter du 1^{er} septembre 2023) :

Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieur Paoli Tech de l'Université de Corse, spécialité Energétique, en formation initiale sous statut d'étudiant.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École Paoli Tech ;
- Vu le rapport établi par Delphine Paolucci (membre de la CTI, rapporteure principale), Véronique Raimbault (co-rapporteuse de la CTI), Sonia Ben Dhia (experte auprès de la CTI), Jean Nocquet (expert auprès de la CTI), Romeo Ionescu (expert international de la CTI), Basile Maddalena (expert élève-ingénieur de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 juillet 2023.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur Paoli Tech de l'Université de Corse, spécialité Energétique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école :

- Poursuivre la démarche qualité ;
- Libérer systématiquement le jeudi après-midi dans les emplois du temps des élèves pour favoriser les activités liées à la vie étudiante.
- Accorder de façon cohérente les effectifs d'élèves avec les objectifs de développement de l'école en mettant en place une stratégie de communication permettant de répondre à l'enjeu d'attractivité souhaité.

Pour la spécialité Energétique :

- Améliorer la mobilité internationale sortante ;
- Poursuivre la réduction du nombre d'heures d'enseignement, en s'appuyant davantage sur l'approche compétences et en privilégiant les pédagogies par projet ;
- Indiquer les modalités d'évaluation de chaque matière sur le syllabus.

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2026**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur Paoli Tech de l'Université de Corse, spécialité Energétique	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 juillet 2023

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 septembre 2023



La Présidente
Elisabeth Crépon